2026/648

16.3.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/648 DU CONSEIL

du 16 mars 2026

mettant en œuvre le règlement (UE) nº 359/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 359/2011 du Conseil du 12 avril 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran ([1]), et notamment son article 12, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 12 avril 2011, le Conseil a adopté le règlement (UE) nº 359/2011.

(2) Le 9 janvier 2026, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a publié une déclaration au nom de l'Union sur la situation en Iran, notant avec une vive inquiétude les informations sur les victimes et condamnant le recours à la violence, aux détentions arbitraires et aux tactiques d'intimidation par les forces de sécurité à l'encontre des manifestants. La déclaration appelait à la libération immédiate de toutes les personnes injustement détenues pour avoir exercé leurs droits fondamentaux et demandait instamment aux autorités iraniennes de respecter les obligations internationales qui incombent à l'Iran et de garantir pleinement les droits à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. Elle demandait également que le droit d'accès à l'information soit garanti, y compris par le rétablissement de l'accès à l'internet pour tous.

(3) Dans ce contexte, et conformément à l'engagement pris par l'Union de traiter tous les sujets de préoccupation liés à l'Iran, y compris la situation en matière de droits de l'homme, il y a lieu d'inscrire seize personnes et trois entités sur la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I du règlement (UE) nº 359/2011.

(4) Il convient, dès lors, de modifier le règlement (UE) nº 359/2011 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) nº 359/2011 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 mars 2026.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

([1]) JO L 100 du 14.4.2011, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2011/359/oj.

ANNEXE

Les personnes et entités suivantes sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes qui figure à l'annexe I du règlement (UE) nº 359/2011:

Personnes

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«260.	Ali Akbar POUR-JAMSHIDIAN	Fonction: vice-ministre de l'intérieur chargé des questions relevant de la sécurité et du domaine répressif; secrétaire du Conseil de la sécurité nationale iranien Date de naissance: 30.12.1962 Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Ali Akbar Pour-Jamshidian est général de brigade du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) et est à la fois vice-ministre de l'intérieur chargé des questions relevant de la sécurité et du domaine répressif et secrétaire du Conseil de la sécurité nationale iranien. À ce titre, Ali Akbar Pour-Jamshidian a été responsable de la répression des manifestations de rue qui ont débuté en décembre 2025, et qui ont fait des centaines de victimes aux mains de différentes forces de sécurité placées sous son contrôle. Il a également participé à la tentative du régime d'occulter la réalité des victimes et a exprimé son soutien à la fermeture de l'internet pendant les manifestations. Ali Akbar Pour-Jamshidian est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
261.	Gholam Ali MOHAMMADI غلامعلی محمدی alias Gholamali MOHAMMADI	Fonction: chef de l'Organisation des prisons et des mesures en matière de sécurité et d'éducation de la République islamique d'Iran Date de naissance: 22.6.1963 Lieu de naissance: Téhéran, Iran Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Gholam Ali Mohammadi est le chef de l'Organisation des prisons et des mesures en matière de sécurité et d'éducation de la République islamique d'Iran. À ce titre, il supervise toutes les prisons dans l'ensemble du pays. Au cours de son mandat, de graves violations des droits de l'homme ont été documentées dans l'ensemble des prisons iraniennes. De telles violations comprennent notamment le recours à la torture ou à d'autres formes de peines ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants, la détention arbitraire et les violences physiques à l'encontre de dissidents politiques et de minorités religieuses, des cas de violence sexuelle et de coercition à l'encontre de femmes détenues, ainsi que des actes de maltraitance et de torture à l'encontre d'enfants. En outre, les autorités pénitentiaires iraniennes sous la direction de Gholam Ali Mohammadi ont délibérément refusé des soins médicaux essentiels aux prisonniers politiques, contribuant ainsi à des décès en détention, et n'ont pas enquêté sur ces décès ni établi de responsabilité à cet égard. Gholam Ali Mohammadi est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
262.	Davoud Moazami GOUDARZI	Fonction: chef de la cyberpolice du Grand Téhéran Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Davoud Moazami Goudarzi est chef de la cyberpolice du Grand Téhéran, qui fait partie de la cyberpolice iranienne. La cyberpolice iranienne est une unité de la police iranienne et a pour mission de surveiller les activités en ligne. Elle joue un rôle essentiel dans la surveillance des médias sociaux et dans les poursuites menées à l'encontre des citoyens en ce qui concerne les contenus numériques. Elle cible souvent des dissidents et des opposants au régime, mais aussi des personnalités culturelles importantes qui ne se conforment pas aux rôles sociaux et sexospécifiques stricts, telles que les femmes artistes. Elle réprime la liberté d'expression et pratique la censure en fermant les pages des médias sociaux ou en arrêtant des personnes qui expriment ou promeuvent des opinions qui ne sont pas soutenues par le régime. Davoud Moazami Goudarzi est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
263.	Ali SHIRAZI علی شیرازی alias Hojjatoleslam Ali SHIRAZI	Fonction: chef de l'Organisation d'idéologie politique des Forces de l'ordre de la République islamique d'Iran (également connues sous le nom de FARAJA; LEF) Date de naissance: 1962 Lieu de naissance: Rafsanjan, Iran Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Ali Shirazi est le chef de l'Organisation d'idéologie politique des Forces de l'ordre de la République islamique d'Iran (FARAJA) et l'ancien représentant du Guide suprême au quartier général du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) de Sarallah. Au sein de la structure organisationnelle des FARAJA, l'Organisation d'idéologie politique joue un rôle central en promouvant l'endoctrinement idéologique des forces de sécurité. Les FARAJA ont joué à plusieurs reprises un rôle clé dans la répression violente des manifestations pacifiques et sont donc responsables de violations généralisées des droits de l'homme. En outre, au cours du mandat d'Ali Shirazi au quartier général de l'IRGC de Sarallah, un plan a été établi pour conférer aux forces de sécurité le pouvoir de tuer et de passer rapidement à la force létale en cas de manifestation. Ali Shirazi est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
264.	Mohammad Moazami GOUDARZI محمد معظمی گودرزی alias Mohammad Moazzami GOUDARZI	Fonction: chef de la police préventive; chef adjoint de la police du Grand Téhéran Date de naissance: 21.3.1957 Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Mohammad Moazami Goudarzi est chef de la police préventive, chef adjoint de la police du Grand Téhéran et ancien commandant de la police de Karaj et d'Alborz. Dans le cadre de ses fonctions actuelles et antérieures, il a été directement impliqué dans la répression violente des manifestations en Iran. Lors des manifestations de décembre 2025 et de janvier 2026, il était directement responsable de la direction des unités de secours, des commissariats de police et des équipes d'intervention dans les rues de Téhéran. Mohammad Moazami Goudarzi est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
265.	Yadollah BOUALI alias Yadollah BUALI	Fonction: commandant du Corps Fajr des gardiens de la révolution islamique (IRGC) dans la province de Fars Date de naissance: 7.9.1965 Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Yadollah Bouali est commandant du Corps Fajr des gardiens de la révolution islamique (IRGC) dans la province de Fars. Sous son commandement, les forces de l'IRGC dans la province de Fars ont été impliquées dans la répression violente de manifestations, y compris lors des manifestations à l'échelle nationale en Iran qui ont débuté en décembre 2025, lors desquelles les forces de l'IRGC ont ouvert le feu sur des manifestants, faisant des morts et des blessés. Yadollah Bouali est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
266.	Seyed Hashem GHIASI سید هاشم غیاثی alias Hashem GHIASI; Hashem Ghiyasi	Fonction: commandant du Corps des gardiens de la révolution islamique Imam Reza Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Seyed Hashem Ghiasi est le commandant du Corps des gardiens de la révolution islamique Imam Reza, la branche locale du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) dans la province de Khorasan Razavi. Sous son commandement, les forces de l'IRGC et les forces Basij dans la province du Khorasan Razavi ont été impliquées dans la répression violente de manifestations, y compris lors des manifestations à l'échelle nationale en Iran qui ont débuté en décembre 2025, lors desquelles les forces de l'IRGC ont ouvert le feu sur des manifestants, faisant des morts et des blessés. Seyed Hashem Ghiasi est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
267.	Ahmad DARVISH GOFTAR احمد درویش گفتار	Fonction: chef du tribunal révolutionnaire de Rasht et président de sa première chambre Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Ahmad Darvish Goftar est le chef du tribunal révolutionnaire de Rasht et le président de la première chambre de ce tribunal. À ce titre, il est responsable de graves violations des droits de l'homme, en particulier d'aveux forcés, de violations des garanties d'un procès équitable et du prononcé lourdes de peines ou de condamnations à mort à l'encontre de militants. Ahmad Darvish Goftar est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
268.	Mohammad Ali Ahmad DARVISH GOFTAR	Fonction: chef de la deuxième chambre du tribunal révolutionnaire de Rasht Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Mohammad Ali Ahmad Davis Goftar est le chef de la deuxième chambre du tribunal révolutionnaire de Rasht. À ce titre, il est responsable de graves violations des droits de l'homme, en particulier d'aveux forcés, de violations des garanties d'un procès équitable et du prononcé de lourdes peines ou de condamnations à mort à l'encontre de militants. Mohammad Ali daris Goftar est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
269.	Seyed Qasim QURESHI سید قاسم قریشی alias Sardar Seyyed Ghasem Qureshi; Sardar Seyed Ghassem Ghoreishi	Fonction: commandant adjoint des forces Basij Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Seyed Ghassem Qureshi est le commandant adjoint des forces Basij, une branche paramilitaire du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC). Il a effectué une longue carrière au sein de l'IRGC, qui remonte à la guerre Iran-Iraq. Il a été le commandant de l'Organisation de résistance Basij à Qom de 1999 à 2002 et inspecteur adjoint des forces de résistance Basij de 2002 à 2006. Dans le cadre de ses fonctions actuelles, Seyed Ghassem Qureshi commande une organisation accusée de violations systématiques des droits de l'homme, y compris la répression brutale des manifestations. Les forces Basij ont été accusées à plusieurs reprises d'utiliser des armes à feu, de perpétrer de graves passages à tabac et de tuer intentionnellement des manifestants lors de la répression de manifestations, y compris les récentes manifestations qui ont débuté en décembre 2025. Seyed Ghassem Qureshi est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
270.	Ahmad BIGDELI احمد بیگدلی alias Ahmad BIGDALI	Fonction: chef adjoint des opérations au quartier général du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) de Sarallah Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Ahmad Bigdeli est le chef adjoint des opérations au quartier général du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) de Sarallah. Le quartier général de Sarallah joue un rôle crucial dans la coordination des opérations de sécurité des forces terrestres de l'IRGC, des forces Basij et d'autres unités. Ces forces ont été des acteurs clés dans la répression violente exercée par le régime contre les récentes manifestations qui ont débuté en décembre 2025. Les responsabilités de Bigdeli comprennent la conduite d'exercices de formation et la supervision d'opérations sur le terrain. Ahmad Bigdeli est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
271.	Mohammad NASIRI POUR محمد نصیری پور	Fonction: vice-procureur de Téhéran et chef par intérim du parquet du district 33 de Téhéran (également connu sous le nom de parquet d'Evin)	Mohammad Nasiri Pour est le vice-procureur de Téhéran et le chef par intérim du parquet du district 33 de Téhéran (également connu sous le nom de parquet d'Evin). En outre, il est l'ancien superviseur du tribunal d'Evin et il a exercé les fonctions d'enquêteur et de juge d'application des peines. À ce titre, il a participé aux poursuites menées contre des militants civils et sociaux, y compris des militants des droits des femmes, ainsi que contre des journalistes et des militants politiques critiques à l'égard de la République islamique. Dans le cadre de ses fonctions au sein du système judiciaire iranien, il est responsable de violations du droit à un procès équitable telles que le refus d'accès à un avocat, des conditions de détention inhumaines, l'exercice de pressions sur les membres de la famille et la torture psychologique. Mohammad Nasiri Pour est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
272.	Amirhossein TARIAN امیرحسین تاریان	Fonction: procureur adjoint de la première branche du parquet du district 33 de Téhéran (également connu sous le nom de parquet d'Evin) Date de naissance: 1990 Lieu de naissance: Nowshahr, Iran Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Amirhossein Tarian est l'un des procureurs adjoints de la première branche du parquet du district 33 de Téhéran (également connu sous le nom de parquet d'Evin). À ce titre, il a été impliqué dans plusieurs affaires dans lesquelles des citoyens ont été convoqués, inculpés, puis jugés sans les garanties d'un procès équitable, donnant lieu au prononcé de lourdes peines, dont la peine de mort. Amirhossein Tarian est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
273.	Naser Jalayer SARNAGHI ناصر جلایر سرنقی	Fonction: procureur adjoint et enquêteur au sein de la première branche du parquet du district 33 de Téhéran (également connu sous le nom de parquet d'Evin) Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Naser Jalayer Sarnaghi est l'un des procureurs adjoints de la première branche du parquet du district 33 de Téhéran (également connu sous le nom de parquet d'Evin), et enquêteur auprès de ce même parquet. À ce titre, il a contribué à refuser l'accès à un procès équitable à des militants politiques et des droits civils, en particulier à des femmes militantes, et à faire pression pour qu'ils fassent l'objet d'accusations injustes, donnant lieu au prononcé de lourdes peines, dont la peine de mort. Naser Jalayer Sarnaghi est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
274.	Mahmoud Haj MORADI محمود حاج مرادی	Fonction: enquêteur au parquet du district 33 de Téhéran (également connu sous le nom de parquet d'Evin) Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Mahmoud Haj Moradi est enquêteur au parquet du district 33 de Téhéran (également connu sous le nom de parquet d'Evin). À ce titre, il a participé à des poursuites abusives à l'encontre de femmes. Il a joué un rôle dans les procédures engagées contre des militants civils et sociaux, ainsi que contre des journalistes et des militants politiques critiques à l'égard de la République islamique. Ce faisant, Haj Moradi a violé le droit à la liberté d'expression et le droit à un procès équitable. Mahmoud Haj Moradi est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
275.	Hossein YEKTA	Fonction: commandant du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) Date de naissance: 27.11.1967 Lieu de naissance: Qom, Iran Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Hossein Yekta est un commandant de haut rang du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC), qui agit en tant que recruteur et endoctrineur pour l'IRGC. Lors des manifestations qui ont débuté en décembre 2025, il a publiquement soutenu les tirs sur des manifestants pacifiques. Hossein Yekta est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026»

Entités

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«52.	Naji Research and Development Company (NRDC) (Société de recherche et de développement de Naji) شرکت پژوهش و توسعه ناجی	Adresse: Mirdamad Blvd, Téhéran, province de Téhéran, 1518964613, Iran Type d'entité: société privée par actions Lieu d'enregistrement: Téhéran (Iran) Date d'enregistrement: 2005 Site internet: www.epolice.ir	La Naji Research and Development Company (NRDC) est une société iranienne de services et de conseil en informatique responsable du développement de l'application mobile Nazer pour les forces de l'ordre iraniennes. L'application mobile Nazer est utilisée comme outil de surveillance pour contrôler et surveiller les citoyens en Iran. Elle permet à des personnes "autorisées" par l'État de signaler les violations commises par d'autres personnes concernant le port du hijab ainsi que les comportements contraires à la moralité publique. Les personnes signalées au moyen de l'application mobile Nazer sont susceptibles de faire l'objet d'un procès pénal et de sanctions pénales, y compris des amendes, des peines d'emprisonnement et la flagellation. La NRDC est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
53.	Corps Mohammad Rasulullah	Adresse: Niayesh Highway, Téhéran, Iran	Le Corps Mohammad Rasulullah est responsable de la coordination du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) et des forces Basij à Téhéran. Ces forces ont été impliquées dans la répression violente de manifestations, y compris lors des manifestations à l'échelle nationale en Iran qui ont débuté en décembre 2025, lors desquelles les forces de l'IRGC et les forces Basij ont ouvert le feu sur des manifestants, faisant des morts et des blessés. Le Corps Mohammad Rasulullah est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026
54.	Corps des gardiens de la révolution islamique Imam Reza (également connu sous le nom de Corps Imam Reza)	Adresse: Mashhad, Iqbal, Kohestan St., Iran	Le Corps des gardiens de la révolution islamique Imam Reza est la branche locale du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) dans la province de Khorasan Razavi, et il commande donc les forces de l'IRGC et les forces Basij dans cette province. Ces forces ont été impliquées dans la répression violente de manifestations, y compris lors des manifestations à l'échelle nationale en Iran qui ont débuté en décembre 2025, lors desquelles les forces de l'IRGC ont ouvert le feu sur des manifestants, faisant des morts et des blessés. Le Corps des gardiens de la révolution islamique Imam Reza est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	16.3.2026»

ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2026/648/oj